

Les sportifs transgenres et de diverses identités de genre et l'antidopage

Ce document « Questions-réponses » vise à fournir des lignes directrices aux organisations antidopage (OAD) pour le prélèvement d'échantillons de contrôle du dopage auprès de sportifs transgenres ou de diverses identités de genre

Le 2 juin 2022

Compte tenu des modèles sociaux, juridiques, culturels, éthiques et de pratique clinique en constante évolution dans le monde, la participation de sportifs transgenres et de diverses identités de genre devient de plus en plus courante dans les sports, à tous les niveaux de compétition. Il incombe à toutes les OAD de soutenir, de sensibiliser et de contrôler tous les sportifs dans le cadre de l'antidopage, peu importe leur genre.

Le présent document « Questions-réponses » porte sur les processus spécifiques aux sportifs transgenres et de diverses identités de genre. L'identité de genre est complexe, mais, en termes simples, elle désigne le genre auquel un sportif s'identifie, qui ne correspond pas nécessairement au sexe qui lui a été assigné à la naissance. Un sportif transgenre est donc une personne dont l'identité de genre ne concorde pas avec le sexe qui lui a été assigné à la naissance. Par ailleurs, certains sportifs ne se reconnaissent pas dans le système de genre binaire et sont considérés comme étant de diverses identités de genre.

En ce qui concerne le contrôle du dopage et les échantillons à fournir, un sportif transgenre de diverses identités de genre doit indiquer son genre pour la manifestation à laquelle il participe dans le formulaire de contrôle du dopage afin que le laboratoire puisse analyser et examiner les résultats d'analyse des échantillons.

1. Quel est le rôle de l'AMA?

L'AMA a été créée pour protéger les sportifs, promouvoir les valeurs du sport propre et préserver l'esprit sportif à l'échelle internationale. Conformément à ses valeurs, elle protège les droits de tous les sportifs, quel que soit leur genre, de pratiquer leur sport sans dopage, et contribue ainsi à l'intégrité du sport.

2. L'AMA décide-t-elle si un sportif transgenre ou de diverses identités de genre est autorisé à participer à une compétition?

Non. Les fédérations internationales, les fédérations nationales et les organisateurs de manifestations rédigent des règlements et définissent des critères régissant la participation des sportifs à tout sport, discipline ou manifestation.

3. Un sportif transgenre ou de diverses identités de genre peut-il être contrôlé?

Oui. Tout sportif qui participe à un sport régi par une organisation signataire du Code mondial antidopage est susceptible d'être sujet à un contrôle antidopage, selon les priorités de l'OAD en matière de contrôles en compétition et hors compétition, et d'après l'évaluation des risques et le plan de répartition des contrôles de l'OAD.

4. La procédure de prélèvement des échantillons change-t-elle pour un sportif transgenre ou issu de la diversité de genre?

Non. Un sportif transgenre ou de diverses identités de genre est soumis à la même procédure de prélèvement des échantillons que tout autre sportif. Les exigences obligatoires sont décrites dans le [Standard international pour les contrôles et les enquêtes](#).

5. Quel devrait être le genre du membre du personnel de prélèvement des échantillons agissant comme témoin lors du prélèvement?

Le membre du personnel de prélèvement des échantillons (par ex., agent de contrôle du dopage, escorte) qui agit comme témoin lors du prélèvement auprès de sportifs transgenres ou de diverses identités de genre doit être du même genre que le sportif, selon l'épreuve à laquelle le sportif est autorisé à participer. Par exemple, pour un homme transgenre qui participe à une épreuve masculine, c'est un homme qui doit être présent lors du prélèvement d'un échantillon d'urine. Dans certaines épreuves mixtes (où des hommes et des femmes concourent en même temps ou font partie d'une même équipe), le personnel de prélèvement des échantillons devra savoir si le sportif s'est inscrit à l'épreuve masculine ou féminine ou, si la manifestation exige un certain nombre de concurrents de chaque genre dans une équipe, savoir sous quel genre le sportif s'est inscrit.

6. Quel genre le personnel de prélèvement des échantillons doit-il inscrire sur le formulaire de contrôle du dopage des sportifs transgenres ou de diverses identités de genre?

Le personnel de prélèvement des échantillons doit inscrire le genre indiqué par le sportif pour la manifestation concernée sur le formulaire de contrôle du dopage, pour les contrôles en compétition et hors compétition.

7. Les OAD doivent-elles offrir à leur personnel de prélèvement des échantillons une formation pour le contrôle des sportifs transgenres et de diverses identités de genre?

Il est recommandé aux OAD de renseigner les membres de leur personnel de prélèvement des échantillons sur les principes de neutralité de genre et de s'assurer qu'ils savent utiliser les bons termes quand ils interagissent avec des sportifs transgenres ou de diverses identités de genre. De plus, les OAD doivent aussi envisager d'inclure une section à ce sujet à leur programme de formation pour le personnel de prélèvement des échantillons, non seulement aux fins de sensibilisation, mais aussi pour présenter les principes en lien avec l'inscription du genre du sportif dans le formulaire de contrôle du dopage et le rôle du témoin lors du prélèvement de l'échantillon.

8. Le processus d'AUT est-il différent pour un sportif transgenre ou de diverses identités de genre?

L'AMA a publié en janvier 2022 des [lignes directrices à l'intention des médecins \(actuellement disponibles seulement en anglais\)](#) dans lesquelles sont définis les critères d'octroi d'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pour le traitement de sportifs transgenres ou de diverses identités de genre avec des substances figurant dans la Liste des substances et méthodes interdites. Ces lignes directrices pour les AUT ne visent pas à définir les critères d'admissibilité de ces sportifs aux compétitions, ce qui est laissé à l'entière discrétion des fédérations sportives ou des organisateurs des manifestations concernées. Les sportifs et leurs médecins peuvent également consulter la [liste de vérification aux fins d'une AUT \(actuellement disponible seulement en anglais\)](#).

9. Comment les OAD doivent-elles traiter le profil du Passeport biologique de l'athlète (PBA) d'un sportif qui devient transgenre en cours de carrière?

Les OAD sont invitées à communiquer avec leur Unité de gestion du Passeport biologique de l'athlète au sujet de la gestion du passeport du sportif, selon la situation de ce dernier.

10. Le laboratoire doit-il savoir si le sportif contrôlé est transgenre?

Non. Le laboratoire n'a pas besoin de savoir qu'un échantillon appartient à un sportif transgenre puisqu'il n'utilise pas de critères d'analyse ou de déclaration différents pour les transgenres. Toutefois, comme pour tout autre sportif sujet à un contrôle, le laboratoire doit connaître le genre auquel le sportif s'identifie pour la manifestation, inscrit sur le formulaire de contrôle du dopage au cours du processus de prélèvement de l'échantillon.

11. Y a-t-il des renseignements particuliers en matière de lutte contre le dopage que les sportifs transgenres ou de diverses identités de genre devraient recevoir de la part de leur OAD?

Tous les sportifs transgenres et de diverses identités de genre doivent recevoir les mêmes renseignements en matière de lutte contre le dopage que les autres sportifs. C'est l'organisation nationale antidopage (ONAD) ou la fédération nationale ou internationale du sportif qui fournit ces renseignements.